

LE BUDGET PRIMITIF DE 2019

Le Conseil municipal a voté le budget primitif de l'année 2019 le 28 janvier. Voté dès le mois de janvier, il permet à nos services de travailler dans un cadre budgétaire et de lancer notre programme d'investissement dès le premier trimestre. Les comptes administratifs 2018 seront validés par la trésorerie en mars 2019 et votés par le Conseil municipal en avril 2019. Les excédents budgétaires 2018 par rapport au réalisé seront intégrés dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les grandes lignes du Budget 2019 :

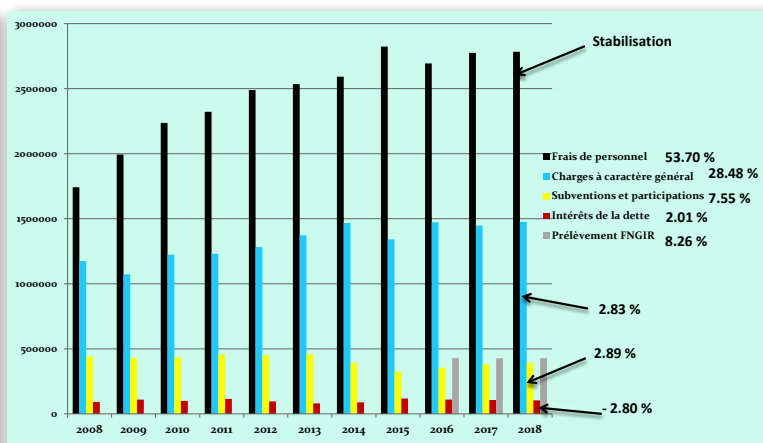
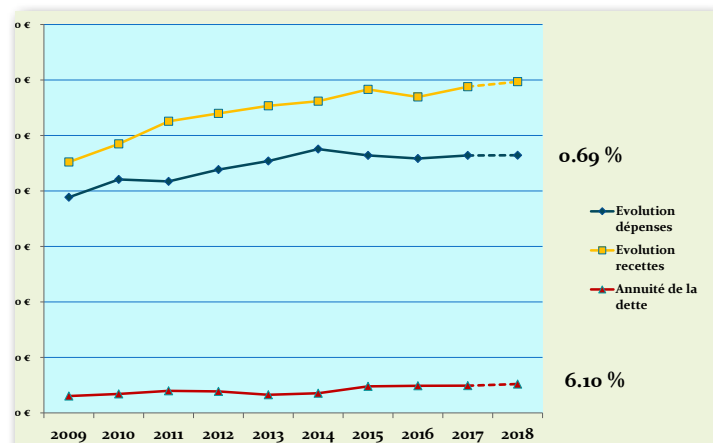
> **Fiscalité** : pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux.

> **Tarifs** : pas d'augmentation significative, augmentation moyenne de 2%.

> **Personnel** : pas de création de poste ni de nouveau service, pas de remplacement systématique en cas d'absence et optimisation des emplois saisonniers.

> **Investissement** : poursuite de la réalisation du Programme avec 2 dossiers importants, l'aménagement du front de mer et de la Place de l'Église.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2019



2015 : reprise du service ALSH et périscolaire par la mairie suite à la fermeture du Centre des Mouettes pour cause de faillite.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu 2018	Projet BP 2019
Charges à caractère général	1 508 450	1 450 690
Masse salariale	2 911 238	2 990 000
péréquation ressources fiscales FNGIR	428 780	428 780
Autres charges de gestion courantes	419 017	434 100
Intérêts de la dette et autres dépenses	155 945	166 800
Total	5 423 430	5 470 370

Elle concerne les activités et les services quotidiens de la mairie, ainsi que les dépenses indispensables à son fonctionnement. **Le budget de fonctionnement pour l'année 2019 s'équilibre en recettes et dépenses à 6 148 300€ pour 6 622 258€ en 2018.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 470 370€ contre 5 423 430€ en 2018. Les charges à caractère général baissent de 1,81% et s'élèvent à 1 450 690€. Les frais de personnel subissent une augmentation naturelle du fait de la revalorisation annuelle des rémunérations. Des provisions ont également été constituées en raison de plusieurs départs à venir. Un budget de 2 990 000€ est prévu (2 911 238€ en 2018).

Les charges de gestion courante atteignent 434 100€ contre 419 017€ en 2018, la subvention versée par la commune à l'école privée ayant augmentée en raison du nombre croissant d'élèves dans cet établissement.

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 110 000€ (contre 118000€ en 2018).

	BP/BS/DM 2018	Projet BP 2019
Produits des services	481 875	497 500
Impôts et taxes	3 961 920	3 996 800
Dotations et participations	1 471 395	1 503 000
Autres	76 680	111 000
	5 991 870	6 108 300

Les recettes de fonctionnement atteignent 6 108 300€ pour 5 991 870€ inscrits au budget 2018. Nous sommes volontairement prudents sur la fiscalité et les dotations de l'Etat dont les montants ne seront connus qu'au printemps 2019.

Ce chiffre de 6 108 300€ prend en compte la fiscalité (taxe d'habitation et taxes foncières) pour 3 996 800€, les dotations et participations de l'Etat pour 1 503 000€ et les autres ressources (revenus des immeubles, remboursement des arrêts maladie) pour un montant de 111 000€.

Le budget de fonctionnement 2019 permet de dégager une épargne de 638 000€ qui sera utilisée pour financer nos investissements.

LA SECTION INVESTISSEMENT

Elle concerne tout ce qui touche à l'équipement et à l'aménagement de la commune et à son financement. Elle s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les opérations d'ordre, à hauteur de 1 907 230€.

La priorité de l'équipe municipale est de poursuivre le programme pour lequel elle a été élue.

Pour l'année 2019, les dépenses comprennent :

> **des travaux d'entretien du patrimoine** pour 623 500€ dont 398 000€ de travaux de voirie et d'eaux pluviales, 60 500€ d'éclairage public et 155 000€ de renouvellement de véhicules et de matériel pour les services techniques.

> **des travaux pour la solidarité** à hauteur de 165 400€ dont 79 400€ au titre de l'informatique, de la vidéo surveillance au centre sportif de la Viauderie, 74 400€ pour l'école, la cantine et l'ALSH (diagnostics toitures et travaux).

> **le remboursement en capital des emprunts** pour 450 000€, **des dépenses diverses et d'ordre** pour 58 000€ (travaux en régie et taxe d'aménagement).

1 - PRESERVER LE PATRIMOINE	2019
Eclairage public	60 500
Eaux pluviales	100 000
Travaux de voirie : PAVC -PAVE - panneaux - agencement voies	298 000
Véhicules	0
Matériel CTM	5 000
Acquisition véhicules	150 000
Aménagement coulée verte	10 000
Total « PRESERVER LE PATRIMOINE »	623 500 €
2 - DEVELOPPER L'ECONOMIQUE, LE TOURISTIQUE ET LA CULTURE	
Front de Mer	535 000
Entretien cinéma	20 000
Accessibilité toilettes publiques	40 000
Divers (matériel festivités, mobilier médiathèque)	8 800
Total « ECONOMIE TOURISME CULTURE »	603 800 €
3 - PROMOUVOIR LA SOLIDARITE	
Mairie (Informatique, vidéo surveillance,.....)	59 500
Accessibilité, tables salle Beauséjour	19 900
Sport (subvention Cormorane, sèches mains CSV)	12 000
Jeunesse (ALSH - Ecole -Cantine)	44 000
Diagnostic toitures et travaux	30 000
Total « SOLIDARITE »	165 400 €

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	40 000 €		
Taxe d'aménagement	18 000 €		
		638 000 €	Autofinancement
Remboursement du capital	450 000 €	110 000 €	Taxe d'aménagement
	508 000 €	180 000 €	FCTVA
		219 160 €	Subventions
		39 930 €	Recettes d'ordre
investissements 2019	1 399 230 €		
	1 907 230 €	1 187 090 €	
		720 140 €	Prêt
		1 907 230 €	

Les recettes, quant à elles, comprennent :

> **l'autofinancement** à hauteur de 638 000€

> **des recettes d'équipements** pour 509 160€, dont 219 160€ de subventions et 290 000€ de remboursement TVA et de taxe d'aménagement

> **l'emprunt** de 720 140€ dont 280 000€ concernent l'emprunt 2018 mobilisé en février 2019. Le montant de l'emprunt 2019, soit 440 140€ sera revu lors de l'arrêté définitif des comptes 2018

> **des recettes d'ordre** pour 39 930€

En conclusion, le développement de la commune et une gestion rigoureuse des recettes et dépenses permettent de réaliser le programme pour lequel les Michelois et les Tharonnais ont élu l'équipe municipale, tout en contenant l'endettement de la commune.

● PAROLE À LA MINORITÉ

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, le nouveau logo de la commune a été dévoilé.

Une école de communication avait été mandatée en 2017 par la majorité municipale afin de travailler sur un nouveau logo de notre commune ainsi que sur la charte graphique qui en découlerait. L'idée sur le papier était intéressante. Allier des étudiants à ce projet, neutres d'imprégnation de notre commune, et un rapport prix défiant toutes les sociétés de communication, mais pour quels résultats obtenus ?

La majorité municipale s'était pourtant gardée la possibilité de ne pas retenir leur travail si le nouveau logo n'était pas à la hauteur.

Lors du conseil municipal du 25 juin 2018, un vote d'honneur a eu lieu à notre demande.

Nous avons voté blanc, considérant que les 3 propositions n'étaient pas satisfaisantes :

- visuel non abouti,
- caractères des lettres,
- symbolique,
- symbiose, etc.

La majorité municipale était elle aussi très partagée. Ce logo a obtenu seulement 13 voix parmi les 25 élus (52 % de voix «POUR» !!!) présents au conseil municipal.

Vos réactions sont importantes face à cette nouvelle décision de la majorité :

- de nouveau aucune concertation avec la population,
- pas de vote participatif,
- pourquoi Tharon Plage est écrit si petit,
- toutes les lettres ne sont pas lisibles et visibles,
- pourquoi des traits et des points,
- pourquoi ces couleurs, etc.

Vous avez raison.

Nous retenons juste le fait que notre logo devait être modernisé, afin que notre identité touristique et culturelle rayonne bien au-delà de notre territoire.

continuonsavecnoussetpouvous@gmail.com

● DANS LE CADRE DU GRAND DÉBAT NATIONAL

Face à la crise démocratique et sociale inédite que connaît notre pays, les maires prennent toute leur part dans le débat organisé par l'Etat dans les territoires. Dans ce cadre, la mairie de Saint-Michel-Chef-Chef met en place un cahier de doléances et organise une réunion publique.

Un cahier de doléances

Il est accessible aux horaires d'ouverture de la mairie. Chacun peut y inscrire ses suggestions et revendications qui seront ensuite envoyées au gouvernement.

Une réunion publique le 1er mars

Une réunion d'initiative locale aura lieu le vendredi 1er mars à 19h dans la salle Beauséjour. Quatre thèmes de réflexion, initiés par le gouvernement, seront proposés : la transition écologique, démocratie et citoyenneté, fiscalité et dépenses publiques, organisation de l'Etat et des services publics. Cette réunion est ouverte à tous.

Enfin, chaque citoyen peut mettre en ligne ses contributions [sur la plateforme granddebat.fr](http://sur.la.plateforme.granddebat.fr).

● UNE PYRAMIDE À CORDES AU BOIS ROY

A l'initiative des jeunes du Conseil Municipal des Enfants, une nouvelle structure de jeux appelée «Pyramide à cordes» a été installée au Bois Roy par les agents des services techniques. Les enfants pourront y accéder après séchage du ciment, au cours des vacances de février.



● RÉUNION DE QUARTIER DU BOIS ROY

Plus de 50 personnes se sont retrouvées à la Cormorane pour un après-midi galettes convivial.



● DES TRAVAUX AVENUE DE LA MORINIÈRE ET DES BLEUETS

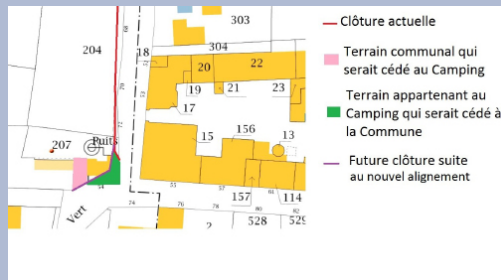
En 2017 et 2018 à l'occasion de forts coups de vent, quelques peupliers de l'avenue des Bleuets et de l'Impasse des Bleuets sont tombés. Quand ils ont évacué les souches, les agents du service technique ont constaté le très mauvais état sanitaire de l'ensemble des arbres de ces deux rues ainsi que de l'avenue de la Morinière.

La municipalité a décidé l'abattage de l'ensemble des peupliers du secteur. Les travaux seront confiés à l'entreprise paysagiste Caillaud et seront réalisés courant février. Par la suite, de la végétation sera replantée dans les endroits où cela sera possible.



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ÉCHANGE DE TERRAIN AVENUE DU VIEUX THARON

La commune est propriétaire d'un terrain non cadastré qui est enclavé dans le terrain de camping du Vieux Château. Parallèlement, l'emprise foncière du camping du vieux château borde l'avenue du vieux Tharon, notamment une partie de la parcelle cadastrée BC n°207, au sud du camping, sur laquelle un bâtiment va être démolé. L'avenue du vieux Tharon allant en se rétrécissant à hauteur du carrefour, il est proposé de faire un échange parcellaire à hauteur de ce rétrécissement afin, d'une part, de faire correspondre la limite cadastrale du camping avec la réalité et, d'autre part, de pouvoir élargir la voie communale à cet endroit. Les deux parties ayant un intérêt commun, il est proposé de partager à parts égales les frais de géomètre et de notaire entre la commune et la SCI MSLA.



DÉCHETTERIE DE LA PLAINE : UNE ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE

Pornic Agglo Pays de Retz ouvrira une enquête publique du 18 février au 22 mars en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie à La Plaine sur Mer, au lieu-dit la Génrière. Se situant à moins de 2 km de l'établissement projeté, les communes de Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic sont également concernées par cette enquête.

Le dossier d'enquête sera accessible en mairie de La Plaine ainsi que sur le site de la préfecture (www.loire-atlantique.gouv.fr). Le public pourra consigner ses observations et avis sur le registre d'enquête accessible en mairie ou bien les faire parvenir par mail à enquete.dechetterieplainesurmer@gmail.com.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de la Plaine sur Mer où il recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants : lundi 18 février de 9h à 12h, jeudi 28 février de 13h30 à 16h30, samedi 9 mars de 10h à 12h, mardi 12 et vendredi 22 mars de 13h30 à 16h30.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu dans la salle Beauséjour le mardi 19 février de 16h30 à 19h30.

CREATIVE OCEANE

L'association propose un atelier loisirs créatifs aux jeunes de 7 à 14 ans, le mardi 12 février de 14h à 17h30, salle de Jade. Ils pourront ensuite repartir avec leur réalisation. Tarif : 10€, inscription par mail à a.ceativeoceane@orange.fr.

SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 10 février à 10h30 salle des Renardières. Est prévu à l'ordre du jour: le compte-rendu moral et financier, l'élection du tiers sortant ainsi que des questions diverses.

LES PLANCHES DU REDOIS

La troupe théâtrale va présenter la pièce *WIFI OR NOT WIFI* au cinéma St Michel. Cette pièce en 3 actes de Viviane Tardivel sera jouée à 14 reprises entre le 2 et 31 mars.

Infos et réservations à partir du 4 février au 06 63 83 63 52 (lundi au samedi de 17 à 20 h) ou par mail à lesplanchesduredois@orange.fr

ASSOCIATION CRÉACORPS

Un stage de découverte du pilates aura lieu du mercredi 20 au vendredi 22 février de 10h à 11h au complexe de la Viauderie, salle des Caraïbes. Inscriptions et tarifs à creacorps44730@gmail.com ou au 07.87.15.78.98.

CINÉMA
Saint-Michel

20 rue du Redois
cinemasaintmichel@orange.fr
www.stmichelchefchef.fr/cinema

Continuer

Vendredi 8 et dimanche 10 à 20h30 [1h24].
Drame, chronique sociale, aventure de Joachim Lafosse.

Les fauves

Samedi 9 à 20h30 [1h23]. Drame, thriller de Vincent Mariette.

Le retour de Mary Poppins

Dimanche 10 à 16h et mardi 12 à 15h30 [2h11].
Comédie musicale, fantastique de R. Marshall.

Spider Man : New Generation

Lundi 11 à 15h30 [1h57]. Animation, action, aventure, fantastique de Bob Persichetti.

Green Book : sur les routes du Sud

Lundi 11 à 20h30 [2h10]. Drame, comédie, biopic de Peter Farrelly.

Le cochon, le renard et le moulin

Mercredi 13 à 15h30 [0h50]. Animation, famille de Erick Oh.

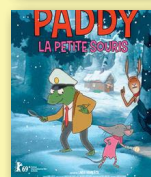
Colette

Mercredi 13 à 20h30 [1h52]. Drame, biopic de Wash Westmoreland.

Plein 6,50€, - de 14ans 4€, réduit 5€
Abonnement de 10 séances : 50 €



Du 13 au 24 février, c'est le Festival Téliorama des enfants ! 8 films - 13 séances - 3,50€ pour tous les membres de la famille sur présentation du coupon Téliorama et Ciné-goûters aux séances de 15h30 avec lecture de contes



Programme détaillé sur
www.stmichelchefchef.fr/festival-telerama-enfants